

L'OSEILLE DANS LE BÉNITIER...

Le quotidien régional *Var-Matin*, du mercredi 21 mai, nous en raconte une bonne!

Une grenouille de bénitier ayant cassé sa pipe a légué son patrimoine à l'Église catholique. Rien de plus normal en la matière, ça fait des siècles que celle-ci prospère ainsi. Mais la bigote avait une héritière, sa fille unique!

En mai 2011, Joséphine se voyait mourir et de réclamer un prêtre, que sa fille va s'empresser de trouver en contactant l'évêché (on finit toujours par tresser la corde pour se pendre). Le curé ne vint pas seul. Un responsable de l'évêché, salarié de l'*Association diocésaine de Fréjus-Toulon*, fit également de fréquentes visites à la mémé, âgée de 94 ans. Etonnement de la part de sa fille devant un tel empressement à visiter la prédisposée aux pompes funèbres: «*Il m'a assurée qu'il n'était pas question d'argent*». Mon œil! En septembre 2011, Joséphine a complété un formulaire par lequel «*elle acte sa volonté de léguer à l'association diocésaine la quotité disponible des biens qui composent sa succession*». Ce document est initialement dactylographié. Seules les mentions personnelles sont à remplir à la main. Devant notaire, censé homologuer un manuscrit, un tel document n'a aucune valeur juridique. Mais c'est une version entièrement recopiée à la main par Joséphine (l'en-tête compris) qui a été validée par un homme de loi. Et sa fille de se retrouver copropriétaire en indivision avec l'Église de deux appartements (d'une valeur de 370.000 euros) à Toulon et à La Garde, dont celui qu'elle occupe. Bien sûr, celle-ci conteste le «*testament*» de sa défunte.

En réponse, l'*Association diocésaine de Fréjus-Toulon* ne voit pas où est le problème. En effet, son budget est établi à partir des dons et legs de ses ouailles. Joséphine aurait donc rédigé son testament «*pour les pauvres du diocèse*» (les pauvres ont bon dos). Et de conclure, avec un certain culot: «*Lorsqu'on déplace le débat sur la place publique pour manifestement faire une sorte de pression, c'est que l'on a peu confiance dans son action judiciaire*».

Encore une captation d'héritage bien orchestrée au mépris des proches. Et dire que des gogos vont au-devant des curés pour mieux se faire dépouiller! Moralité de l'histoire à l'attention des bigots: si vous voulez conserver un toit sur la tête et ne pas finir parmi les «*pauvres du diocèse*», passez au large des édifices religieux (construits avec vos sous) et tenez-vous loin des «*serviteurs du Christ*» si bien intentionnés avec les ancêtres. Qui sont des proies faciles pour ceux pratiquant des abus de faiblesse. Ce que laisse entendre la fille de Joséphine, qui prétend que sa mère n'avait plus toutes ses facultés mentales. C'est bien connu: la pratique répétée de la religion peut nuire gravement à la santé.

Claude NEPPER.

(1) Selon *Var-Matin*, la loi prévoit «*une réserve héréditaire*» qui revient automatiquement aux descendants, le reste constitue la «*quotité disponible*».